

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3586

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Remplacer :

« l'assistance médicalisée active à mourir »

par

« l'euthanasie ou au suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cette proposition de loi est de légaliser l'euthanasie et le suicide assisté, autant le dire clairement.